

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

/ / ECRET N° 98-38 du 06 février 1998

CHARGEANT MONSIEUR SEVERIN ADJOVI  
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DE LA DEFENSE  
NATIONALE DE L'INTERIM DE MONSIEUR  
THEOPHILE N'DA, MINISTRE DE L'INTERIEUR,  
DE LA SECURITE ET DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE POUR COMPTER DU 27 JANVIER  
1998. -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996, portant composition du Gouvernement ;

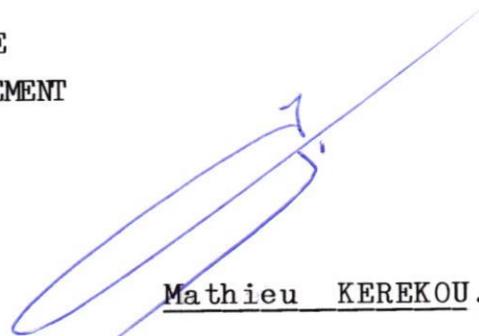
D E C R E T E

ARTICLE 1ER. - Pour compter du 27 Janvier 1998, Monsieur Sévérin ADJOVI, Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale est chargé de l'intérim du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale pendant l'absence de Monsieur Théophile N'DA.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 06 février 1998

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

  
Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 SGG 4  
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-